



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université Nice Sophia Antipolis.
hceres-02029046

HAL Id: hceres-02029046

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029046>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NICE

Etablissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3MA120000395

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La finalité de la mention est de développer une approche renouvelée du droit public, en s'appuyant d'abord sur la recherche, fondamentale et appliquée, et la dimension scientifique se retrouve aussi bien en M1 qu'en M2 grâce aux enseignements donnés durant les deux années. Mais c'est évidemment en M2 que les objectifs scientifiques apparaissent plus précisément. Dans le précédent contrat quadriennal, il n'existait qu'une spécialité se rattachant directement au droit public interne : « Organisation et administration des collectivités publiques ». Dorénavant s'y ajoutent une spécialité recherche « Droit et contentieux publics » et une spécialité recherche et professionnelle « Droit interne et européen des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Ce développement doit permettre d'offrir de plus grandes possibilités en doctorat, et la mention « Droit public » bénéficiera d'un adossement à la recherche auprès des laboratoires de droit public existants. Les objectifs professionnels, quant à eux, apparaissent à travers la richesse de l'offre de formation en M2, la majorité d'entre eux étant partiellement ou intégralement à vocation professionnelle.

Indicateurs

Effectifs constatés (en moyenne en M2)	12
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (en moyenne)	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est en cours de restructuration, la volonté annoncée étant de redynamiser l'offre en droit public interne au sein de l'université, en proposant de nouveaux parcours de M2 et en modifiant l'existant, de façon à attirer plus d'étudiants. Une partie de l'offre reflète une véritable spécificité locale, en particulier au regard des thématiques de recherche développées.

La mention s'appuie sur deux équipes d'accueil et sur un centre de recherche appartenant à une UMR CNRS. Le projet de la mise en place d'un nouveau laboratoire de droit public interne est par ailleurs annoncé.

L'équipe pédagogique laisse apparaître l'intervention en nombre de professionnels de haut niveau dans les différentes spécialités de M2, mais selon un pourcentage très variable en fonction des diplômes.



L'offre en M1 est binaire, un M1 étant très généraliste, alors que l'autre propose une sortie exclusive en M2 « Stratégie fiscale de l'entreprise ». Les enseignants-chercheurs titulaires de l'université sont affectés sur la majorité des enseignements, garantissant en pratique un bon suivi des étudiants.

La politique de stages est affichée, mais pas systématique, les stages n'apparaissant qu'au niveau M2, avec des fonctionnements différents selon la spécialité dans laquelle ils apparaissent (au niveau de la durée, des crédits affectés, des modalités d'évaluation...). Plusieurs spécialités de M2 sont demandées en co-diplomation avec d'autres mentions (« Science politique » et « Droit international et européen »), et plusieurs enseignements font l'objet de mutualisations.

Le responsable de la formation est clairement identifié, et il s'appuie sur une équipe pédagogique conséquente. L'encadrement est globalement assuré par un comité de pilotage, à propos duquel peu d'indications sont livrées (à propos de sa composition exacte, de la fréquence de réunions, de l'existence de relevés des décisions prises...).

Les étudiants inscrits en M1 proviennent en grande majorité de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Les inscriptions en M2 laissent en revanche clairement apparaître une intégration en proportion non négligeable d'étudiants étrangers, y compris hors Union européenne (UE).

Le nombre d'inscription en M2 est satisfaisant, en particulier pour les spécialités à vocation professionnelle. Les taux de réussite observés sont bons, mais assez disparates selon les M2 (de 45 % à 113 % pour l'année 2008-2009).

Au total, le positionnement de la mention dans l'offre de formation globale devrait faire l'objet d'une réflexion commune et de fond. On pourra ici regretter le caractère laconique ou absent de certaines informations pourtant capitales : la qualité des dossiers de M2 est très variable, et démontre l'absence de lecture commune. Ainsi, si l'existence d'un comité de pilotage est évoquée pour l'ensemble de la mention, sans que l'on sache exactement comment il est constitué, force est de constater que les M2 ne font pas l'objet d'une « gouvernance » spécifique, l'existence de comité pédagogique ou de suivi n'étant jamais évoquée. Les enseignements font simplement l'objet, de façon ponctuelle, de « sondages rapides et informels ». Il n'y a aucune analyse à 2 ans du devenir des diplômés, ni pour les M1, ni pour les M2, et le dossier laisse apparaître l'absence de remontées d'information de la part des services centraux de l'université. Enfin, si la mention s'inscrit dans le cadre d'une restructuration globale du droit public interne au sein de l'établissement, la redondance de l'offre en M2 laisse interroger sur le maintien, à terme, de certaines spécialités.

● Points forts :

- Une équipe reconnue, et des compétences nombreuses couvrant de nombreux champs du droit public interne.
- Le recours aux professionnels.
- Une bonne mutualisation des stages.

● Points faibles :

- La faible lisibilité de la cohérence entre le M1 et les M2.
- La finalité de la recombinaison de l'offre en M2 n'apparaît pas très clairement.
- L'affichage de la majorité des M2 comme étant à la fois à finalité « recherche » et « professionnelle » se fait souvent au prix d'orientations artificielles.
- L'absence de suivi à 6 mois des diplômés de M2 pose un véritable problème de positionnement de l'offre.
- L'aspect recherche est un peu délaissé.
- Le nombre d'étudiants inscrits est faible au regard du potentiel.
- Pas d'évaluation des enseignements.
- Le caractère incomplet des données du dossier soumis à l'évaluation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

L'effort d'homogénéisation devrait être poursuivi afin de rendre l'offre plus lisible et attractive.

Il conviendrait de rendre plus lisible la cohérence entre le M1 et les différents M2, d'introduire des modules conduisant à la rédaction de rapports de stage ou de recherche, afin d'apporter les rudiments méthodologiques dans ce domaine.

Il serait bon de mieux suivre le devenir des étudiants en renforçant le pilotage de la mention et des spécialités.

Le nombre de spécialités est peut-être trop important au regard du public potentiel.

Appréciation par spécialité

Stratégie fiscale de l'entreprise

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité professionnelle « Stratégie fiscale de l'entreprise » est de donner une formation pluridisciplinaire complémentaire, axée principalement sur la fiscalité, mais faisant aussi appel aux autres branches du droit des affaires, destinée aux juristes, gestionnaires ou économistes qui désirent acquérir une spécialisation fiscale de très haut niveau. La spécialité permet ainsi de former (ou de spécialiser dans le cadre de la formation continue) des professionnels chargés d'assister les créateurs d'entreprises et les décideurs, pour les conseiller au mieux dans leurs choix structurels tout au long du cycle de vie de l'entreprise. Il s'agit ainsi de préparer des spécialistes de l'aide au processus de décision aptes à maîtriser et à optimiser les paramètres fiscaux de l'entreprise et de ses dirigeants lors de la création, du fonctionnement, du développement, de la restructuration, de la transmission, de la cessation ou de la cession de l'entreprise. Les enseignements sont dispensés par des universitaires et des professionnels, avocats spécialistes en droit fiscal, notaires, experts-comptables, magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	23
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Une formation pertinente et a priori efficace, dont le parcours en deux ans apparaît correctement réfléchi. Des inconnues demeurent néanmoins sur certaines questions majeures, relatives à la sélection attendue des étudiants ou au suivi de ces derniers après l'obtention du diplôme, qui rendent difficile l'évaluation du dossier.

- Points forts :

- L'organisation de la spécialité sur les deux années de master assure un traitement très satisfaisant de la thématique de la fiscalité.
- Une spécialisation de haut niveau.
- Une bonne articulation entre le M1 et le M2, qui permet de ménager un véritable parcours master en deux années.

- Points faibles :

- Le dossier n'indique pas si le passage du M1 vers le M2 est de droit, et où se situe exactement la sélection. A défaut, rien n'est dit sur le devenir des M1 n'ayant pas été reçus en M2.
- Une équipe pédagogique qui mériterait d'être plus largement diversifiée.
- Aucune indication n'est donnée sur l'insertion des étudiants ayant obtenu le diplôme.
- La recherche n'est guère présente.

Notation

Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait envisager de diversifier l'équipe pédagogique afin d'éviter que les cours ne soient réalisés que par un nombre très exclusif d'intervenants.

La formation a et par la recherche pourrait être développée.

Sans que soit remis en cause sa pertinence et son originalité, le dossier gagnerait néanmoins à être plus précis.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder plus d'importance à la qualité rédactionnelle du dossier soumis à l'évaluation.

Droit et contentieux publics

● Présentation de la spécialité :

La finalité de cette spécialité (recherche et professionnelle), en création, est de former des chercheurs et enseignants-chercheurs, et préparer les praticiens à une autonomie dans la recherche, l'analyse et le raisonnement juridique. Il s'agit ainsi de former les étudiants à un niveau de compétence élevé dans le domaine de la recherche et plus largement, fournir aux étudiants un savoir-faire dans la méthodologie de la recherche, l'analyse et l'exploitation de sources et la présentation d'un raisonnement structuré et argumenté. La participation au cours portant sur une matière donnée, aux séminaires donnant lieu à la rédaction de rapports de recherche sous la direction de l'enseignant responsable et l'élaboration d'un mémoire doivent, ensemble, servir à accompagner l'étudiant vers la voie du doctorat. Du fait de son interdisciplinarité, la spécialité s'appuie sur plusieurs centres de recherche de l'Université de Nice Sophia Antipolis, notamment le CEDORE - Centre d'études du droit des organisations européennes - (EA n°2139) qui dépend de l'Institut du droit de la paix et du développement (IDPD) et le CREDECO - Centre de recherche en droit économique -, rattaché à l'UFR Droit.

L'objectif de la spécialité est également, pour ceux qui ne se destineront pas à la recherche à l'issue de la formation, de former des juristes spécialisés de haut niveau dans le domaine du droit public.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

● Appréciation :

C'est une spécialité qui répond à la volonté d'attirer les étudiants désireux de s'engager dans une perspective universitaire, mais également ceux qui souhaitent compléter leur bagage juridique en droit public. La motivation est cependant assez sommaire et il est difficile de percevoir les autres débouchés que celui du doctorat et de la recherche.

● Points forts :

- Une équipe pédagogique reconnue.
- Une bonne lisibilité de l'offre et une cohérence des matières proposées.
- Une offre de formation qui permet véritablement de parfaire les connaissances en droit public.
- Le volume horaire laisse du temps aux étudiants pour se consacrer à la recherche.

- Points faibles :
 - La finalité du M2 est assez obscure, elle ne semble pas s'appuyer sur une étude des flux qui justifieraient son ouverture.
 - La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) non renseignée.
 - L'absence de lien véritable avec le milieu professionnel et notamment pas de possibilité de stage (ce qui se comprend il est vrai pour un M2 à vocation recherche).
 - Le nombre de crédits européens (ECTS) accordé au mémoire n'est pas très élevé.
 - Il n'est pas certain que l'originalité revendiquée (vis-à-vis d'Aix-Marseille notamment) soit suffisante pour maintenir les étudiants locaux et en attirer de l'extérieur.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait plus cohérent de n'afficher ce M2 qu'en spécialité « recherche ».

Il serait également souhaitable de revoir les crédits européens affectés.

Il conviendrait également de remplir la fiche RNCP et d'envisager la possibilité d'un stage pour les étudiants en renforçant les relations avec le monde professionnel.

Droit interne et européen des droits de l'homme et des libertés fondamentales

- Présentation de la spécialité :

Cette création de spécialité tend à opposer une approche à la fois théorique et pratique des droits de l'homme et des libertés fondamentales, traités sous l'angle du droit interne et du droit européen. La spécialité comporte 2 parcours internes : un parcours recherche et un parcours professionnel. L'intérêt de la spécialité est de conjuguer les enseignements théoriques assurés par des universitaires et les approches pratiques offertes par des enseignants professionnels.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Il s'agit d'un M2 très cohérent s'articulant autour des droits de l'homme, avec une solide équipe pédagogique. Toutefois, c'est une spécialité qui semble concurrencée à la fois de l'intérieur comme de l'extérieur. La séparation entre le parcours recherche et le parcours professionnel est artificielle, car elle s'appuie principalement sur le fait que le premier rend obligatoire la rédaction d'un mémoire de recherche, alors que le second impose un stage.



- Points forts :
 - Un bon adossement à un laboratoire de recherche.
 - Un bon panorama des matières de droit public dans le domaine des droits de l'homme.
 - Un stage obligatoire de deux mois minimum.
- Points faibles :
 - L'architecture artificielle des parcours.
 - Le manque de cohérence du rattachement de cette spécialité à la mention évaluée.
 - Les débouchés professionnels proposés par ce M2 sont peu explicites, celui de l'enseignement mis à part.
 - On sent un véritable cloisonnement des disciplines puisqu'il n'est fait appel à aucun enseignement de droit privé. Cela aurait pu avoir son intérêt tant la question des droits de l'homme est transversale.
 - Les perspectives en termes de débouchés demeurent incertaines.
 - Le nombre d'heures d'enseignement est relativement élevé (360 h).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'ouvrir cette spécialité à d'autres matières que celles relevant de la section 02.

La question du regroupement des deux parcours en un seul, en privilégiant plutôt la finalité recherche pourrait être envisagée.

Les débouchés devraient être clairement identifiés.

Le volume d'heures d'enseignement pourrait être mieux aménagé.

La perspective d'un rattachement de cette spécialité à la mention « Droit international et européen » devrait être discutée.

Métiers de l'administration et des organisations publiques

- Présentation de la spécialité :

Ce M2 propose une reconfiguration de l'ancienne spécialité « Organisations et administration des collectivités publiques ». Il est désormais organisé en deux parcours (« Lobbying et relations de l'administration » d'une part, et « Carrières publiques » d'autre part) et permet ainsi d'opérer des mutualisations avec la mention « Droit public ». Pour cette raison, le M2 est demandé en co-diplômation.

Les deux parcours du M2 se présentent d'abord sur la base d'un tronc commun (d'un volume de 231 heures sur l'ensemble de l'année), complété par deux parcours spécialisés, d'un volume total moyen de 120 heures. Les enseignements mutualisés représentent donc les 2/3 de ce diplôme, et l'on relèvera les efforts produits pour rationaliser l'offre de formation entre les deux mentions.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

L'approche commune qui est proposée entre le droit public et la science politique, et qui permet le brassage de différents modes de raisonnement, peut être le gage d'une vision renouvelée à propos d'un diplôme de facture a priori assez classique. En ce sens, l'effort de synthèse produit est louable, mais il n'en demeure pas moins que les rapprochements opérés peuvent aussi apparaître comme artificiels, singulièrement à travers les deux parcours, dont la cohérence de l'un interroge par rapport à l'autre. On en vient à se demander si l'application pratique des orientations retenues ne risquera pas de reconduire l'existant, en affichant deux parcours côte à côte, l'un mené par les politistes et l'autre par les publicistes, sans qu'aucun travail en commun ne soit réellement mené.

- Points forts :

- Une spécialité qui prépare bien les étudiants au monde professionnel et leur procure de bonnes connaissances pour préparer les concours administratifs (notamment une bonne culture générale).
- Une vision commune au droit public interne et à la science politique des métiers de l'administration.

- Points faibles :

- La spécialité aurait pu être unique et ne pas se diviser en deux parcours dont la construction n'emporte pas la conviction.
- La distinction entre finalité recherche et professionnelle telle qu'annoncée n'apparaît pas clairement.
- L'aspect recherche semble délaissé (le volume horaire est d'ailleurs assez important, ce qui ne laisse que peu de temps aux étudiants en recherche de rédiger leur mémoire).
- Il n'est peut-être pas très cohérent que la spécialité prenne place dans deux mentions distinctes.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

L'affichage de ce M2 à travers sa finalité principalement professionnelle permettrait de gagner en lisibilité et positionnerait plus clairement le diplôme dans l'offre de formation. La perspective de ne mettre en place qu'un seul parcours commun méritera, à terme, d'être évoquée, le maintien d'un parcours recherche ne pouvant être justifié que par une production doctorale avérée.

Politique de la ville

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité professionnelle, a pour objectif de former, en formation initiale et continue, des cadres à même d'intégrer principalement les collectivités territoriales, et intervenant sur les différents secteurs liés aux thématiques du M2 et annoncées comme en pleine expansion. Le diplôme est également présenté comme préparant à divers concours administratifs.

Le public visé en formation initiale est varié : étudiants titulaires d'un M1 droit, AES (administration économique et sociale), sciences politiques ou économiques, sociologie, géographie...

La formation permet d'acquérir des connaissances très poussées sur des notions pointues du droit, public notamment, et sur des activités de missions de service public assurées par la grande diversité des acteurs des politiques publiques en matière de politique de la ville. De même, elle assure une connaissance synthétique des problématiques clefs de la politique de la ville.

L'intérêt de ce M2 est de mêler les approches théoriques (par des enseignements dispensés par des universitaires) et pratiques (enseignements et séminaires pratiques assurés par des professionnels). L'ensemble de la formation, stage compris, permet à l'étudiant d'être opérationnel immédiatement sur le marché du travail en ayant



pu travailler sur les derniers outils de la politique de la ville . Par ailleurs, la réalisation d'un mémoire favorise la réflexion sur une des problématiques de la politique de la ville.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2008-2009)	19
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (nombre d'étudiants)	9
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Il s'agit d'une spécialité pragmatique qui tache de répondre à un besoin, en termes d'emplois, bien identifié et tournée vers un thème en plein développement. Un bon panorama d'enseignements et une approche ouvertement professionnalisante font de ce M2 un diplôme qui paraît en phase avec les objectifs attendus et affichés. Il est toutefois regrettable que l'appui recherche ne soit pas plus présent, ni qu'aucune forme structurée de gouvernance s'impose, en particulier quant aux questions d'organisation pédagogique et de suivi des étudiants.

- Points forts :

- La pluridisciplinarité du M2 et sa vocation ouvertement et clairement professionnelle.
- Une très bonne politique de stage.
- Un master bien adapté à ses finalités.

- Points faibles :

- Le M2 ne semble pas s'appuyer sur un laboratoire de recherche.
- L'absence de conseil d'orientation et de professionnalisation révèle un problème de gouvernance du diplôme.
- Si elle répond à un besoin, on peut néanmoins se demander si cette spécialité offre suffisamment de débouchés.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de :

- Prévoir un adossement à la recherche ou tout au moins de le rendre visible.
- Rendre plus lisible, en particulier sur le plan institutionnel, les liens avec les partenaires professionnels.
- Renforcer la gouvernance de la spécialité.

Comme il était suggéré lors de la précédente campagne d'évaluation par l'AERES, une réflexion sur le rapprochement des deux spécialités « Politique de la ville » et « Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme » pourrait être engagée.



Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme

- Présentation de la spécialité :

Se présentant comme étant à la fois à finalité recherche et professionnel, ce M2 se pose comme fédérateur, sur le plan national, des formations axées sur l'immobilier et sur ses mutations. La formation se propose en effet de donner aux étudiants l'approche la plus large et la plus précise possible sur une matière, l'immobilier *lato sensu*, qui relève académiquement pour partie du droit public, et pour partie du droit privé. Il convient de rajouter que le Groupe de recherche sur les institutions, le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH), qui regroupe l'essentiel des centres de recherches concernés en France, a vigoureusement attiré l'attention des pouvoirs publics sur le déclin de la recherche universitaire dans ces matières.

Au-delà, il paraît cependant globalement difficile de saisir la finalité exacte de la spécialité, la fiche annexe et la présentation finale contenant des informations disparates et parfois différentes.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	21
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	77,8 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Les informations contenues dans le dossier sont trop éparées pour réaliser aisément l'évaluation.

- Points forts :

- La pluridisciplinarité du diplôme, adossé à la fois sur des matières de droit public et de droit privé.
- L'existence pressentie de nombreux débouchés.

- Points faibles :

- Dossier trop sommaire, il manque des informations essentielles à propos du suivi des étudiants, de l'insertion exacte de ces derniers, de la participation des professionnels au diplôme...
- Rien ne permet non plus d'indiquer pour quelle raison ce M2, a priori exclusivement professionnel, se présente également comme ayant une sortie recherche et les perspectives exactes que cela recoupe.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Comme il était suggéré lors de la précédente campagne d'évaluation par l'AERES, une réflexion sur le rapprochement des deux spécialités « Politique de la ville » et « Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme » devrait être engagée.

Le caractère trop sommaire du dossier rend l'évaluation délicate pour appréhender la place et le contenu de la spécialité dans la mention.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une importance plus grande à la qualité rédactionnelle du dossier soumis à l'évaluation.

Sécurité intérieure

- Présentation de la spécialité :

Ce diplôme permet de s'initier à la découverte des champs d'investigation portant sur la sécurité intérieure.

Ceux-ci recouvrent une large palette allant des services spéciaux à la sécurité civile tout en passant par la veille stratégique ou encore le droit communautaire et international de la sécurité, à titre d'exemples. Les étudiants, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, sont tenus de rédiger un dossier de recherche et un mémoire, qui leur permettent une recherche personnelle, synthétique en ce qui concerne le dossier et développée pour le mémoire. La finalité est de donner une formation à la fois fondamentale et spécialisée sur la sécurité intérieure, en quelque sorte une culture générale « sécurité intérieure », qui permette à des étudiants de pouvoir accéder aux professions et métiers correspondants, et aux professionnels déjà en activité d'approfondir leurs connaissances, afin à la fois d'améliorer leur pratique et de pouvoir progresser dans leurs hiérarchies.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	85
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Une spécificité dont la construction apparaît, dans l'ensemble, cohérente, en particulier quant aux objectifs de formation continue que s'assigne le diplôme. Les angles pédagogiques choisis sont originaux, et sont le gage d'une bonne couverture des problématiques liées à la sécurité. On ne pourra cependant que regretter l'absence d'informations précises sur le suivi des étudiants, et un découpage des enseignements parfois déséquilibré, ou peu conforme aux standards qu'un M2 à finalité professionnelle impose.

- Points forts :

- Une formation originale, faisant apparaître un fort taux de formation continue.
- Une approche diversifiée du domaine de la sécurité.

- Points faibles :

- L'absence de précision quant à l'insertion des étudiants.
- Les matières sont parfois éparses.
- La répartition des crédits européens est peu cohérente entre les unités d'enseignement.
- Le volume horaire est très important.
- Les débouchés ne sont pas clairement affichés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait :

- De maintenir le bon taux de formation continue et accentuer encore les liens avec la police nationale (à travers, par exemple, la participation de l'école de police).
- D'alléger le volume horaire des enseignements.
- De veiller à établir une bonne cohérence dans le choix des cours.

Santé des populations

- Présentation de la spécialité :

Le M2 « Santé des populations » a vocation à former des cadres intervenant dans les domaines de la santé et du management. Son but est à la fois d'améliorer la qualification des étudiants dans le domaine de la santé et du management, de leur permettre l'accès à des postes de directions dans les établissements privés (secteur sanitaire et médico-social), et de favoriser leur préparation aux concours administratifs nationaux, notamment l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP - ENSP). Il s'agit également de développer les compétences des professionnels du secteur sanitaire et social en apportant une expertise complémentaire dans le domaine du droit appliqué à la santé, ainsi qu'une culture de la santé ou du management, quelle que soit l'origine professionnelle de chacun. La spécialité cherche enfin à favoriser une réflexion en commun des professionnels issus d'un cursus différent : directeur d'hôpital ou d'institution médico-sociale du secteur. La plupart des cours se déroule au premier semestre, le second semestre étant principalement consacré au stage, d'une durée de 4 mois. Une unité d'enseignement (UE) est mutualisée avec les autres M2 relevant de la mention de « Droit public ».

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	83%
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation structurée, s'appuyant sur une équipe solide, mais qui gagnerait à valoriser les résultats obtenus depuis la mise en place du diplôme. La formation continue semble particulièrement développée, et les enseignements adaptés se font sur deux jours toutes les deux semaines permettant à l'étudiant professionnel de mieux appréhender son emploi du temps.

- Points forts :

- Une approche originale, retenant une vision transversale du monde de la santé, avec une forte présence de représentants du secteur.
- Une spécialité correspondant aux finalités affichées.

- Points faibles :

- La répartition des crédits européens (ECTS) interroge au regard des volumes horaires des cours magistraux (pour exemple, l'UE 1, de 52 h, a un nombre de crédits identique à l'UE 2, de 18 h).
- Une grande insuffisance des indications statistiques.
- Pas d'évaluation du diplôme par les étudiants, pas de conseil de perfectionnement.
- La faiblesse de l'adossement à la recherche.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de :

- Réorganiser la répartition des ECTS entre UE.
- Améliorer la gouvernance de la spécialité.